

Hélène Dumas

« Des doutes sur l'indépendance de la commission »

L'historienne, spécialiste du génocide des Tutsi, revient sur sa non-sélection dans la commission mise en place par l'Elysée sur l'évaluation du rôle de la France au Rwanda

ENTRETIEN

L'historienne Hélène Dumas est l'une des meilleures spécialistes en France du génocide des Tutsi. Chargée de recherche à l'Institut d'histoire du temps présent (CNRS), elle se rend régulièrement au Rwanda, où elle mène des recherches de terrain sur les traces de ce crime contre l'humanité en privilégiant le recours aux témoignages des survivants, la consultation des archives rwandaises et l'étude fine de la géographie.

Emmanuel Macron a mis en place une commission sur le rôle de la France dans le génocide du Rwanda. Vous et votre collègue Stéphane Audoin-Rouzeau en êtes écartés. Pour quelles raisons, selon vous ?

Il faudrait poser la question à celles et à ceux ayant décidé de cette exclusion. A ce stade, et si les exclusives sont maintenues, on peut avoir des doutes sur l'indépendance d'une commission dont la création repose sur un veto opposé à deux chercheurs. Il est difficile de préjuger d'un tra-

vail qui n'a pas encore produit de fruits. Toutefois, une telle enquête requiert une connaissance fine de l'histoire du génocide des Tutsi, inscrite dans le temps long de sa généalogie idéologique, ainsi que des compétences solides relatives aux processus décisionnaires en vigueur dans l'armée. Il ne suffit pas d'avoir accès aux archives, encore faut-il pouvoir les comprendre et les replacer dans le maillage d'un récit plus large.

Personnellement, je serais bien incapable de saisir le sens de milliers de pages d'archives militaires écrites dans un langage que je ne maîtrise pas et produites par des instances dont il s'agit de connaître parfaitement les logiques de prise de décision. Par ailleurs, je le répète, il me paraît impossible de prétendre écrire une histoire de l'engagement français au Rwanda d'un point de vue exclusivement français. Ici, rappelés que le rapport Mucyo, en dépit de toutes ses limites, rendu public par le gouvernement rwandais en 2008, a ancré son enquête dans une topographie et une temporalité parfaitement restituées.

Qu'apporte de nouveau le livre de Laurent Larcher, « Rwanda, ils parlent » (Seuil), sur le génocide des Tutsi au Rwanda ?

L'ouvrage de Laurent Larcher apporte avant toute chose une contribution originale à la connaissance de l'un des chapitres les plus sombres de l'histoire de notre pays : celui des responsabilités françaises dans le soutien à un régime criminel entre 1990 et 1994, coupable de l'organisation et de l'exécution du dernier génocide du XX^e siècle. Une fois de plus, la démonstration est faite que l'extermination des Tutsi, au printemps 1994, ne relève pas d'un exotisme africain éloigné de nos sociétés occidentales ; elle est au contraire pleinement inscrite dans l'histoire de notre pays. L'intérêt majeur de l'enquête menée par Laurent Larcher consiste à restituer dans son oralité brute la parole des acteurs politiques, militaires et religieux de l'époque, mais également celle des journalistes confrontés à la réalité du génocide sur le terrain. C'est un livre sonore, qui donne à entendre et à voir à travers la retranscription des entretiens les

stratégies de défense et l'expression du déni. Je donnerai un exemple : celui d'Alain Juppé. Les premières pages du chapitre qui lui est consacré laissent transparaître un discours de satisfaction parfaitement construit autour de l'exemplarité de la politique française. Puis, confronté à une question sur la réalité du génocide rapportée par les soldats de l'opération « Amaryllis » ayant assisté à des massacres, le bel édifice discursif de l'ancien ministre des affaires étrangères se fissure avant de s'effondrer sous le coup des hésitations, de la gêne et d'une colère à peine contenue.

En France, à quoi la recherche sur le génocide des Tutsi se heurte-t-elle aujourd'hui ?

Fort heureusement pour l'historiographie du génocide des Tutsi, l'essentiel de la recherche s'effectue au Rwanda, au plus près des lieux, des acteurs sociaux et de leur langue, le kinyarwanda. Les obstacles archivistiques rencontrés en France n'empêchent nullement de poursuivre les efforts de connaissance sur le génocide. L'histoire de l'extermination des Tutsi ne peut être confondue avec celle des responsabilités françaises. Au Rwanda, des fonds d'archives exceptionnels demeurent encore inexploités et permettront sans nul doute d'enrichir notre savoir sur un événement d'une telle magnitude. De ce point de vue, il me semble qu'il faut plaider pour le développement de la recherche en sciences sociales fondée sur une collaboration étroite avec nos collègues rwandais. Le travail d'histoire ne peut rester otage des polémiques récurrentes et des logiques de déni et doit pouvoir être mené au plus près du terrain. Sur la question précise de la politique française entre 1990 et 1994, on peut imaginer que l'un des moyens de contourner la fermeture des archives françaises serait d'explorer les archives rwandaises, qui renferment inévitablement les traces de la coopération politique et militaire entre la France et le Rwanda.

François Hollande avait donné des instructions pour rendre accessibles les archives nationales sur l'attitude

de la France avant, pendant et après le génocide des Tutsi. Et pourtant, la situation est toujours bloquée. Comme l'expliquez-vous ?

Cette annonce concernait le fonds de la présidence de François Mitterrand, dépendant des Archives nationales, et non les archives de la défense et celles du ministère des affaires étrangères. Chacun de ces deux ministères a procédé à une déclassification des documents présents dans les dossiers de la présidence de François Mitterrand, opération qui a retardé les possibilités de consultation. Aux contraintes juridiques imposées par un code du patrimoine d'une infinie complexité s'ajoute le couperet décisionnaire de la mandataire du fonds François Mitterrand, Dominique Bertinotti. Personnellement, la demande que j'ai introduite auprès des Archives nationales à la suite de cette annonce en avril 2015 n'a guère été fructueuse : la plupart des dossiers m'ont été fermés ou très partiellement ouverts. En outre, les conditions de travail sont très contraintes, dans la mesure où aucune reproduction n'est autorisée. Pour ce qui me concerne, je n'ai pas de temps à perdre en multipliant des demandes vouées au refus et je préfère concentrer mes efforts sur les corpus de récits de survivants du génocide trouvés au Rwanda.

Pourquoi est-il difficile pour la France de surmonter ces grandes épreuves historiques ?

On ne peut que prendre acte de cette difficulté à regarder en face les pages sombres de notre histoire et le regretter. Si l'on quitte le champ de la morale, on peut s'interroger sur la capacité de la France à porter un discours de transparence et de promotion de la démocratie sur la scène internationale quand le passé continue de porter son ombre tragique sur le présent. La cécité française apparaît d'autant plus saillante si l'on considère l'attitude courageuse d'autres pays comme la Belgique. Après un véritable travail d'enquête sénatorial sur ses responsabilités historiques, le premier ministre belge, Guy Verhofstadt, avait présenté des excuses au nom de son pays dès 2000. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR GAÏDZ MINASSIAN



« LE TRAVAIL D'HISTOIRE NE PEUT RESTER OTAGE DE POLÉMIQUES »